

Une campagne pour la libération des enfants palestiniens incarcérés

Chaque année, entre cinq et sept cents mineurs palestiniens vivant en Cisjordanie occupée sont poursuivis et jugés par les tribunaux militaires israéliens, en violation de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette politique s'aggrave. Et appelle à une nouvelle mobilisation.

Françoise DUMONT, présidente d'honneur de la LDH

n se souvient encore du visage d'Ahed Tamimi, cette jeune Palestinienne aux boucles blondes, qui a passé huit mois en prison pour avoir giflé deux soldats israéliens dans la cour de sa maison à Nabi Saleh, un village en territoire occupé par Israël depuis plus de cinquante ans. Elle et sa cousine leur avaient d'abord demandé de guitter les lieux, et, devant leur refus, elles leur avaient donné coups de pied, coups de poing et gifles. Le procès de l'adolescente devant un tribunal militaire avait bénéficié d'une importante couverture médiatique. En quelques semaines, celle-ci était devenue une sorte d'icône, symbole de courage face aux abus israéliens dans les territoires occupés. Ahed, âgée de 16 ans au moment des faits, s'était vu infliger une peine presque aussi lourde que celle du soldat israélien Elor Azaria, condamné à neuf mois de prison pour avoir abattu un assaillant palestinien blessé qui ne représentait plus aucun danger.

En fait et au-delà de ce qui n'aurait pu être qu'un «fait divers » de plus, le procès d'Ahed Tamimi a permis que, pendant quelques semaines, les projecteurs soient braqués sur les pratiques des tribunaux militaires israéliens et sur les nombreuses arrestations de mineurs palestiniens.

L'explosion du nombre de mineurs détenus

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'un certain nombre d'organisations de défense des droits de l'Homme et de défense des droits des enfants dénoncent la situation faite aux mineurs palestiniens emprisonnés.

Déjà, en 2013, l'Unicef avait publié un rapport accablant pour Israël. Le texte évoquait « le mauvais traitement » infligé à ces jeunes, et cela de manière « répandue, systématique et institutionnalisée». Le texte détaillait aussi les pratiques courantes de l'armée israélienne, celles-ci allant de l'arrestation d'enfants chez eux entre minuit et cinq heures du matin par des soldats lourdement armés, au fait de leur bander les yeux et de leur lier les mains par des attaches en plastique. L'agence de l'ONU citait également les aveux forcés, l'absence d'accès à un avocat

Entre 2015
et 2016 le nombre
de mineurs
incarcérés
aurait triplé,
les inculpés
étant systématiquement
poursuivis
par des
tribunaux
militaires avec
un taux de
condamnation
proche des 100%.

ou à des membres de la famille pendant l'interrogatoire, les passages à tabac, les coups de bâton...

D'après un autre rapport de l'Unicef publié en 2016, plus d'un dixième des mineurs incarcérés en Israël aurait été mis à l'isolement pendant une durée movenne de treize jours. Jeunes filles et garçons auraient été enfermés dans des cellules aveugles et sans commodités, une lampe allumée vingtquatre heures sur vingt-quatre... Autant de traitements qui vont à l'encontre des obligations définies par la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) dont Israël est signataire, à la différence des Etats-Unis, rappelons-le.

A ces rapports, on pourrait aussi ajouter celui que l'association DEI-Palestine et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) avaient remis en 2016 au Comité des Nations unies contre la torture, à l'occasion de l'examen par celui-ci du cinquième rapport périodique de l'Etat d'Israël. Plus récemment encore, en octobre 2017, ce sont l'association israélienne B'Tselem et l'association palestinienne HaMoked qui ont conjointement dénoncé les

M O N D E Palestine/Israël



exactions commises par les forces militaires israéliennes.

Les associations alertent aussi régulièrement sur l'augmentation exponentielle du nombre de mineurs palestiniens incarcérés. A partir des chiffres qu'elles avancent, entre cinq et sept cents jeunes gens seraient jetés en prison chaque année en Cisjordanie. Depuis l'an 2000, plus de huit mille mineurs auraient ainsi été détenus, interrogés et inculpés par la justice militaire israélienne. Entre 2015 et 2016, leur nombre aurait triplé, les inculpés étant systématiquement poursuivis par des tribunaux militaires, avec un taux de condamnation proche des 100%, la plupart du temps pour avoir jeté des pierres sur des militaires ou des colons. Une fois la sentence rendue, 60% des mineurs incarcérés sont transférés des territoires occupés vers les prisons israéliennes, et cela en violation même de la quatrième convention de Genève.

Le procès en 2017 d'Ahed Tamimi, qui avait giflé des soldats israéliens, a permis pendant un temps que les projecteurs soient braqués sur les pratiques des tribunaux militaires israéliens et les nombreuses arrestations de mineurs palestiniens. Pour la plupart des mineurs détenus par Israël, les difficultés ne s'arrêtent pas à la sortie de prison. Après une expérience aussi traumatisante, ces enfants doivent apprendre à retrouver leur enfance et de nombreux psychiatres ou psychothérapeutes palestiniens évoquent une pléthore de troubles psychologiques manifestés par eux après leur libération, notamment la dépression, l'anxiété, des troubles de la concentration, un caractère introverti ou un comportement agressif.

Une enfance volée, un traumatisme

A cela viennent s'ajouter des difficultés à reprendre une scolarité normale, compte tenu du retard accumulé dans les cours après avoir passé plusieurs mois en prison. Par conséquent, les anciens enfants prisonniers abandonnent souvent l'école.

Par ailleurs – et toujours selon ceux qui tentent de leur apporter un soutien psychologique après leur libération – ces jeunes, qui sont souvent arrêtés chez eux, restent marqués par une image traumatisante d'impuissance, de faiblesse et de désarroi de leurs parents, incapables de les protéger de la force militaire.

Globalement, beaucoup de symptômes affichés relèvent du stress post-traumatique. L'occupation israélienne, qui dure depuis soixante-dix ans, fait que le traumatisme continue et peut difficilement être relégué au passé.

En 2018, cette réalité est d'actualité. Ici ou là, y compris à l'échelon international, des campagnes d'information sont mises en place, des tribunes sont publiées, mais les unes et les autres ont du mal à trouver un écho.

Partie d'un collectif créé en Seine-Saint-Denis mais destinée à s'élargir nationalement, une nouvelle campagne de sensibilisation de l'opinion publique se déroulera dans les mois prochains, avec, cette fois-ci, la volonté de s'appuyer sur des initiatives de parrainages portées par des jeunes.

Ce collectif comprend un conseil de personnalités placé sous la présidence de Leïla Shahid, déléguée générale de Palestine en France de 1993 à 2005, puis ambassadrice auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg de 2005 à 2015. D'ores et déjà, il est doté d'un relais dans les territoires occupés en la personne de Khaled Qusmar, directeur de la section palestinienne de l'association Défense des enfants International (Defense for Children Palestine International). De son côté, Nurit Peled, qui est la cofondatrice de l'association israélienne et palestinienne des Familles endeuillées pour la paix, sera le relais en Israël. Pour mémoire, cette universitaire israélienne, qui se définit comme une pacifiste, a elle-même perdu sa fille de 14 ans dans un attentat kamikaze. Elle avait obtenu le prix Sakharov en 2001.

L'originalité de cette campagne, qui devrait culminer en novembre 2019 pour le trentième anniversaire de la Cide, réside sans aucun doute dans sa volonté de créer des liens entre jeunes lycéens ou étudiants français et jeunes Palestiniens incarcérés. Pour ce faire est prévue la mise en place de marrainage-parrainage d'adolescents et enfants prisonniers pour créer des liens de multiples manières, par des messages de soutien, de réconfort, de solidarité, notamment par l'envoi de courriers personnalisés dans les prisons et auprès des familles.

Cette initiative, à laquelle la LDH entend s'associer, sera aussi l'occasion de réflexions pour mieux comprendre ce qui se joue dans cette partie du monde. Chaque fois que l'action permet de faire reculer l'injustice, la violence et l'inhumanité, c'est un monde meilleur qui progresse pour toutes et tous.